

DOSSIER DE CANDIDATURE Label Vignobles & Découvertes

Demande de renouvellement du droit d'usage de la marque

Dossier à retourner par voie numérique uniquement à l'adresse suivante :

vignoblesetdecouvertes@atout-france.fr

En préambule

Le label Vignobles & Découvertes est attribué par Atout France pour une durée de trois ans. Ce label a pour objectif d'offrir plus de visibilité à la destination et plus de lisibilité au client.

Le label Vignobles & Découvertes distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité. Les candidats doivent donc assembler de l'hébergement, de la restauration, des activités de découverte des caves, des visites de sites culturels, des découvertes d'espaces naturels, de savoirfaire locaux, des activités de loisirs, des événements, des structures réceptives répondant aux conditions d'attribution du label.

Le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective dont Atout France assure la gestion et la protection.

Les objectifs de la marque

L'objectif principal de la marque Vignobles & Découvertes est d'améliorer la lisibilité des destinations du vin pour toucher de nouvelles clientèles.

La clientèle ciblée est individuelle, de groupe, française et internationale pour une pratique excursionniste ou de court séjour.

La démarche vise à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques ciblées, notamment par :

- la praticité, la mobilité, la variété, la qualité et la liberté d'engagement ;
- la recherche d'ambiance, de bien être, d'art de vivre, de nouvelles expériences;
- l'esprit du conso-acteur (éthique et durable).

En outre, les notions clés de la marque sont la transmission, l'ouverture, l'accueil, l'attractivité touristique, le patrimoine, le vignoble et la consommation responsable.

Les prérequis pour l'attribution du droit d'usage de la marque

La destination candidate ainsi que l'ensemble des partenaires de celle-ci ne peuvent être identifiées sous le signe Vignobles & Découvertes que si les activités exercées par lesdits partenaires répondent aux quatre critères cumulatifs suivants :

- être réalisées en France ;
- être proposées à une clientèle française ou étrangère ;
- correspondre aux produits et services visés à l'enregistrement de la marque ;
- respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La procédure de renouvellement du droit d'usage de la marque

Conformément à l'article 6.3. du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes, Atout France assure l'instruction des dossiers de candidature. Toutefois, à la différence d'une candidature initiale, c'est au porteur de projet et à un de ses deux référents que revient le soin de se prononcer sur l'éligibilité des prestataires de la destination.

Le porteur de projet de la destination candidate au renouvellement du droit d'usage de la marque est auditionné par un ou plusieurs membres du CSO et un représentant d'Atout France en présence d'un des deux référents mentionnés au point 2.3. des conditions d'éligibilité.

Le Conseil Supérieur de l'Oenotourisme émet ensuite un avis sur les candidatures au renouvellement du droit d'usage de la marque, avant qu'Atout France attribue le renouvellement la marque pour une durée de trois ans.

Les engagements du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage lors du dépôt de sa candidature, et si la marque doit lui être attribuée, durant la période de validité du droit d'usage de celle-ci :

- à prôner et à pratiquer la consommation responsable ;
- à prendre connaissance et à respecter ou faire respecter, notamment par les partenaires de la destination, l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises;
- à garantir, en particulier, que les partenaires qu'il sélectionne respectent les conditions prévues au point 3. des conditions d'éligibilité.

Le présent dossier de candidature recense l'ensemble des éléments à transmettre en fonction des exigences présentées dans le règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes, disponible sur le site internet de Atout France.

Ce dossier se compose de deux parties :

1/ Le rapport de réalisation des actions mises en œuvre depuis le début de la période de validité du droit d'usage de la marque ;

2/ La présentation de la destination candidate au renouvellement.

Les destinations candidates doivent envoyer à Atout France les éléments suivants :

- le présent dossier de candidature dûment renseigné;
- les supports promotionnels ou d'informations susceptibles d'aider Atout France et le CSO à apprécier l'engagement et la qualité de service fournis par les partenaires ;
- la convention partenariale, signée par le porteur de projet, une instance touristique et une instance viticole compétente(s) au niveau départemental, régional ou interrégional ainsi que par les partenaires de la destination;
- le tableau de suivi de la destination à jour ;
- le courrier, conforme au modèle figurant en page 9 du présent dossier, par lequel le porteur de projet et l'un de ses deux référents déclarent sur l'honneur garantir la conformité des partenaires de la destination candidate aux prérequis mentionnés au chapitre 5 et aux conditions d'éligibilité prévues en annexe 2 du règlement d'usage de la marque.

Nota : tout dossier incomplet, en particulier s'il ne comporte pas le tableau des prestataires, sera considéré comme irrecevable et ne pourra faire l'objet d'une instruction par Atout France.

Ces pièces sont à retourner par voie numérique à l'adresse suivante :

Courriel: vignoblesetdecouvertes@atout-france.fr

Les deux référents mentionnés au point 2.3 des conditions d'éligibilité de la marque Vignobles & Découvertes doivent également être destinataires d'une copie du présent dossier.

Nota bene : avant de remplir ce dossier de candidature, le porteur de projet doit impérativement avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes, téléchargeable sur le site internet de Atout France : www.atout-france.fr/oenotourisme.

Dossier à remplir

1/ Le rapport de réalisation

Le périmètre de la destination

Merci d'indiquer si une évolution du périmètre de la destination, dans le respect du point 2.1. des conditions d'éligibilité, est souhaitée.

Le nom de la destination

Merci d'indiquer si une évolution du nom de la destination, dans le respect du point 2.2. des conditions d'éligibilité, est souhaitée.

L'animation du réseau Voir le point 2.4. des conditions d'éligibilité

Merci de joindre les compte-rendus des réunions (au moins deux fois par an) avec les partenaires bénéficiaires de la marque durant une période de trois années correspondant à la durée de validité du droit d'usage de la marque.

Merci de dresser un état des lieux des actions d'animation du réseau mises en œuvre durant une période de trois années correspondant à la durée de validité du droit d'usage de la marque.

La promotion et la communication Voir le point 2.5. des conditions d'éligibilité

Merci de joindre:

- la proportion des partenaires bénéficiaires de la marque faisant effectivement usage du panonceau;
- l'ensemble des dépliants et supports de communication datés concernant la destination ;
- un bilan descriptif des opérations de promotion mises en place ainsi que les justificatifs de ces opérations ;

L'écoute client et la démarche de progrès Voir le point 2.6. des conditions d'éligibilité

Merci de présenter les outils d'écoute client mis en place (satisfaction, gestion des réclamations, ...).

Merci de décrire le dispositif d'évaluation interne au réseau mis en place permettant d'identifier les améliorations à apporter.

Motivations et expression libre

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous souhaitez obtenir le renouvellement du droit d'usage de la marque Vignobles & Découvertes pour la destination et ses partenaires ?

2. La présentation de la destination candidate au renouvellement

Le représentant de la destination candidate

Organisme représentant la destination candidate (porteur de projet) :

Nom et prénom du représentant statutaire :

Fonction:

Nom et prénom du représentant technique :

Fonction:
Adresse:
Code Postal:
Ville:
Courriel:

Numéro de téléphone :

La destination candidate

Nom de la destination : Voir le point 2.2. des conditions d'éligibilité

Périmètre couvert : Voir le point 2.1. des conditions d'éligibilité

Merci de préciser le nombre de kilomètres entre les points nord-sud et est-ouest de la destination, et de fournir une description de la situation géographique.

Bassin viticole : (Par exemple : Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Cognac, Corse, Jura, Lanquedoc-Roussillon, Savoie, Sud Ouest, Val de Loire, Vallée du Rhône...)

Présentation des atouts : Merci d'indiquer les spécificités touristiques et viticoles de la destination concernée.

Nom des appellations viticoles incluses dans la destination candidate :

Merci de joindre deux cartes :

- l'une permettant de localiser la destination candidate à l'échelle nationale et à l'échelle régionale ;
- l'autre permettant d'identifier les AOC/P présentes sur le territoire, les limites du territoire couvert, de localiser les prestataires proposés et le porteur de projet.

Nombre total de caves viticoles exploitant sur votre territoire :

Nombre de caves intégrées dans la démarche Vignobles & Découvertes :

Présentation des flux de clientèles du territoire (provenances,):

Saisonnalité de la fréquentation touristique :

La convention partenariale Voir le point 2.3. des conditions d'éligibilité

Merci de joindre une copie de la convention partenariale, signée par le porteur de projet, une instance touristique et une instance viticole compétente(s) au niveau départemental, régional ou interrégional ainsi que par les partenaires de la destination.

La convention partenariale doit inclure *a minima* les clauses suivantes :

- le porteur de projet et chacun des partenaires s'engagent à prôner et à pratiquer la consommation responsable;
- chacun des partenaires déclare être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession, conformément au point 5.3. du règlement d'usage ;
- chacun des partenaires s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises.

Chaque destination doit être accompagnée de deux référents qui ne peuvent être porteur de projet de la destination candidate : un référent issu du monde touristique (ADT/CDT ou CRT) et un référent

issu du monde vitivinicole (interprofessions ou syndicats professionnels viticoles).	t un reieren
Référent issu du monde touristique :	
Nom et prénom :	
Organisme:	
Fonction:	

Référent issu du monde viticole :

Nom et prénom : Organisme: Fonction: Contacts:

Contacts:

Les deux référents doivent être destinataires d'une copie du présent dossier.

L'animation du réseau Voir le point 2.4. des conditions d'éligibilité

Merci de joindre le(s) compte-rendu(s) de la ou des réunions d'information réalisées par le porteur de projet sur la marque Vignobles & Découvertes.

Merci de détailler les actions prévues pour l'animation de réseau des partenaires.

La promotion et la communication Voir le point 2.5. des conditions d'éligibilité

Merci de détailler les actions prévues de promotion de la destination associées à la marque Vignobles & Découvertes.

L'écoute client et la démarche de progrès Voir le point 2.6. des conditions d'éligibilité

Merci d'indiquer les outils d'analyse de la satisfaction clients prévus (satisfaction, gestion des réclamations, ...)

Merci de décrire le dispositif d'évaluation interne au réseau prévu.

Les partenaires engagés dans la démarche Voir le point 3. des conditions d'éligibilité

Le porteur de projet doit identifier une offre significative:

- de caves (en principe 15*);
- d'hébergements (en principe 100 lits touristiques*);
- de restaurants;
- la découverte d'un ou plusieurs site(s) patrimonial (aux);
- un ou plusieurs office(s) de tourisme;
- une ou plusieurs structure(s) réceptive(s);
- un ou des événement(s) autour du vin ou associant l'univers du vin ;
- une ou des activité(s) sportive(s) ou de loisirs ;
- une ou des activité(s) de bien-être et de santé.
- * ce nombre est donné à titre indicatif, l'évaluation de la pertinence et de la cohérence de la destination étant prioritaire.

Merci de joindre le tableau de suivi de la destination actualisé en prenant soin de renseigner le bon terme (candidat <u>ou</u> labellisé <u>ou</u> sortant/retiré) dans la colonne « état » pour chacun des partenaires.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, (nom et prénom à préciser), porteur de projet de la destination (nom de la destination à préciser) atteste avoir pris connaissance du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes et certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande et, le cas échéant, la conformité aux originaux des documents joints.

Fait à (votre ville à préciser), le (date du jour à préciser).

Signature et cachet obligatoire

DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT L'ELIGIBILITE DES PARTENAIRES DE LA DESTINATION

L'organisme représentant la destination candidate (porteur de projet) Représenté par Nom et prénom du représentant statutaire : Fonction: et Le référent issu du monde touristique <u>ou</u> le référent issu du monde viticole Représenté par Nom et prénom du représentant statutaire : Fonction: ☐ Déclarent sur l'honneur à Atout France que l'ensemble des partenaires répertoriés dans le tableau de suivi de la destination joint en annexe satisfont aux prérequis mentionnés au chapitre 5 et aux conditions d'éligibilité prévues en annexe 2 du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes. Date: Signature & cachet de l'organisme représentant la destination candidate

Signature & cachet du référent issu du monde touristique ou du référent issu du monde

viticole